

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 22 février 2008**

CG 08/1<sup>ère</sup>/IV-09

**CREATION D'UNE FERME A VOCATION CYNEGETIQUE  
ET PEDAGOGIQUE PAR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
Tranche complémentaire**

---

La fédération départementale des chasseurs participe à la gestion du territoire rural et des milieux naturels.

En effet, au-delà de son rôle initial de regroupement des 225 structures communales ou intercommunales, afin d'harmoniser et de faire appliquer les réglementations en vigueur sur la chasse, elle remplit d'autres fonctions d'intérêt départemental telles que :

- **la gestion cynégétique**, la régulation du gibier (plans de chasse) et la lutte contre le braconnage,
- **la protection des cultures** contre les dégâts des grands gibiers,
- **la régulation**, en liaison avec les lieutenants de louveterie et les piégeurs agréés, des animaux classés nuisibles,
- **l'animation pédagogique** (expositions, écoles...).

C'est dans le cadre de cette animation pédagogique que la fédération départementale des chasseurs a créé un musée de la chasse dans le hall d'accueil du siège de la fédération. Elle a aussi réalisé, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Education Nationale, une affiche présentant le gibier au fil des saisons en milieu rural, qui a été distribuée dans toutes les écoles et qui sert de support pédagogique pour les animations.

Pour compléter cette mission d'animation, elle a créé **une ferme pédagogique et cynégétique** de 25 hectares à Réalville.

Cette ferme permet de regrouper, en un même lieu grandeur nature :

- \* un sentier d'éveil à la nature,
- \* des cultures à gibier et de jachères faune sauvage,
- \* deux garennes,
- \* une volière anglaise,
- \* trois parcs de pré-lâchers pour les perdrix,
- \* un sentier de piégeage,
- \* l'aménagement d'une retenue pour attirer le gibier d'eau.

Cette ferme pédagogique sert de support pour la formation des nouveaux chasseurs et des piégeurs agréés et est aussi ouverte au grand public pour le sensibiliser et l'informer sur l'environnement local, la vie du gibier et des animaux sauvages de notre région.

Le coût initial de ce projet est de 227 445 € dont 111 445 € pour le foncier (achat + frais d'actes et frais SAFER) et 116 000 € pour les divers aménagements.

A ce jour, la fédération a bénéficié :

- d'une participation de la fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage (fondation privée financée par les chasseurs) .....	56 400 €
- de subventions :	
* du Conseil Général (10 % du coût global) .....	22 740 €
* du Conseil Régional .....	18 300 €
* du Crédit Agricole .....	3 000 €
	-----
	77 700 €

Lors des travaux de nettoyage, un bâtiment recouvert de ronces et abritant un four à pain a été dégagé. La Fédération a souhaité le réhabiliter pour y installer une salle de réception ainsi que la chambre froide et la salle de découpe, initialement prévue dans le bâtiment neuf.

Le coût de ce projet complémentaire est de 75 000 €, dont 65 000 € pour la réhabilitation, et 10 000 € pour la chambre froide et la salle de découpe. La Fédération sollicite auprès du Conseil Général une aide de 30 %.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'allouer une subvention de 6 500 € soit 10 % du projet de réhabilitation.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et inscrire, le cas échéant, les crédits correspondants à l'article 204255, sous-fonction 928 du budget primitif.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde à la Fédération départementale des chasseurs, une subvention exceptionnelle de 6 500 €, soit 10 % du projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment abritant un four à pain, destiné à l'aménagement d'une salle de réception ;
- Inscrit le crédit correspondant à l'article 204255, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,